

« Ce qu'on propose est la solution la plus adaptée et la plus responsable »

VIDOURLE

Du 19 février au 16 avril, l'EPTB lance une grande concertation à Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard) sur le projet d'aménagement et la sécurisation des digues en rive droite. Entretien avec Pierre Martinez, président de l'Établissement public territorial de bassin.

Propos recueillis par
Jean-Pierre Souche
jpsouche@midilibre.com

Pourquoi un 3^e Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), de près de 72 M € dont 53 M € de travaux, est-il nécessaire ?

Les deux premiers programmes d'actions ont permis de faire face à l'urgence et de commencer à améliorer le système de protection qui a révélé son insuffisance lors des inondations de 2002 (lire ci-après). Il fallait continuer. On travaille dessus depuis 10 ans notamment sur les digues de second rang à Marsillargues et Lunel, en rive droite.

Il y a dix ans, une première version a été rejetée par les services de l'État, comment a travaillé l'EPTB depuis ?

Pendant ces dix ans, on a repris tout le projet avec un impératif qu'on a fixé au bureau d'études : répondre point par point à l'ensemble des interrogations posées par l'État qui avait retoqué le premier projet. On a repris les études, refait un nouveau programme en concertation, en organisant des dizaines de réunions avec les associations, les habitants, les élus. Et depuis quelques années, à la faveur de nouveaux

élus au comité syndical de l'EPTB et d'une nouvelle équipe de direction à l'établissement, on s'est employé aussi à apaiser le climat, à favoriser les échanges, à dédramatiser certaines situations et à sortir de positions ou postures pour arriver à un consensus dont je suis satisfait.

Quels sont les principaux axes de ce 3^e programme d'actions ?

En termes de financement, il y a d'abord les travaux d'aménagement pour protéger Marsillargues et Lunel en particulier, mais aussi, rive gauche,

Saint-Laurent, Aimargues et Gallargues. Mais ce Papi, c'est aussi un immense programme de prévention auprès des publics scolaires. L'EPTB Vidourle a été précurseur mais là, on le renforce en élargissant la prévention aux lycéens. On lance aussi la réduction de la vulnérabilité du bâti avec le dispositif Alabri et on accompagne les communes pour mettre en place leur plan communal de sauvegarde ou pour la gestion des ouvrages hydrauliques. On agit aussi sur le fleuve, ses bras morts, ses zones humides, très importantes contre les inondations. On le bichonne car les enjeux environnementaux sont énormes. Ce programme est un tout, on n'est pas seulement sur les digues car ces systèmes ont leurs limites.

Vous lancez à Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze, une large concertation,

Quelques éléments pour mesurer l'intensité des caprices du fleuve

DÉBITS L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Vidourle possède dans ses documents quelques chiffres qui permettent de prendre conscience des événements possibles lors d'intempéries majeures. L'été, le débit moyen du fleuve à la station de Villetelle est de 0,3 m³ par seconde, il est de 10 à 20 m³ en hiver. Au-delà de 20 m³, les observateurs considèrent que le fleuve est en crue. Lors de la crue du Vidourle en 2002, le débit du fleuve sur le même site de Villetelle a été mesuré à 2 400 m³ par seconde, soit, par comparaison, le débit normal du Rhône à Beaucaire. Autre comparaison, lors de la fameuse crue de 1909 à Paris, la Seine avait un débit de 2 100 m³. Quelques autres chiffres : aujourd'hui le Vidourle est endigué à partir de l'autoroute jusqu'à la mer, leur capacité de rétention est d'environ 900 m³ par seconde, pas au-delà. Derniers éléments : la crue de 2002 est désormais la crue de référence, son occurrence est estimée de 350 à 400 ans.



Maire de Sommières, Pierre Martinez est président de l'EPTB Vidourle. JPS

comment va-t-elle se dérouler ?

On démarre par une réunion publique à Marsillargues le 19 février (lire ci-après) et on clôture à Lunel le 16 avril à la salle des Trophées. Entre-temps, on organise des réunions thématiques sur les enjeux de sécurité des populations à Lunel, les enjeux agricoles à Marsillargues et environnementaux à Saint-Laurent-d'Aigouze. En plus, il y aura des permanences dans les mairies des trois communes, des consultations individuelles, des consultations possibles, une page spéciale sur le site de l'EPTB Vidourle et une adresse mail dédiée. Par ailleurs, on a travaillé avec deux garants pour élaborer la consultation, ils veilleront à son bon déroulement.

Qu'attendez-vous de cette concertation ?

On est dans cette volonté d'explication, d'échanges. On veut convaincre, même les plus récalcitrants, sur le fait qu'il s'agit d'un bon projet. On a optimisé les demandes tout en répondant aux enjeux qui se posent sur le Vidourle en général et la rive droite en particulier où l'urbanisation est forte.

Que deviendront les remarques qui remonteront de cette concertation ?

À l'issue de la concertation, les garants vont rendre un rapport qui sera rendu public, on devra y répondre et les services de l'État instruiront ensuite notre demande d'autorisation au regard de ce rapport et des réponses.

La concertation

Réunions publiques de lancement le 19 février à 18 h 30, salle Jean-Moulin à Marsillargues et de clôture le 16 avril à 18 h, salle des Trophées à Lunel.

Réunions thématiques le 7 mars à 18 h 30 à l'espace Castel à Lunel sur les enjeux sur de sécurité des populations. Le 18 mars à 18 h 30 à la salle Jean-Claude-Carrière à Marsillargues sur les enjeux agricoles et le 4 avril à 18 h 30, salle Vincent-Scotto à Saint-Laurent-d'Aigouze sur les enjeux environnementaux. **Infos** sur www.vidourle.org et **remarques** sur concertation.rive.droite@vidourle.org.

Quel est votre sentiment concernant le degré d'acceptation de ce projet ?

Je ne voudrais pas anticiper sur cette concertation, mais administrativement et politiquement, nous avons tout mis en place pour établir des échanges avec les acteurs des communes concernées. Ce qu'on propose aujourd'hui est la solution la plus adaptée et la plus responsable possible.

Après la concertation, quel est votre calendrier ?

On aimerait déposer le dossier d'autorisation à l'été, en 2026 on espère la partie enquête publique qui validera le projet complet, et ensuite, il y a une phase d'acquisition foncière qui peut ralentir le démarrage des travaux. Si les choses vont au mieux, on pense lancer les travaux en 2028 en étant vraiment optimiste.

SAMEDI 8 FÉVRIER 2025 DE 10 H À 19 H ESPACE CASTEL LUNEL

COSPLAY • CALLIGRAPHIE • CONCERTS
TOURNOI DE JEUX VIDÉOS
SPECTACLE K-POP ET CATCH COSPLAY
ATELIERS CUISINE • EXPOSANTS
INITIATION ARTS MARTIAUX
LA CORÉE DU SUD À L'HONNEUR

ENTRÉE : 4 €
PASS TSUKI : 10 € (4 PERSONNES)
+ D'INFOS SUR LUNEL.COM
OU AU ☎ 04 67 87 83 88

6^e ED

coréennes de Montpellier
École Montbellier
Lunel agglo
SHIPS TROOPER
EEEK VENT
Lunel agglo

LES ARCHERS LUNELLOIS SE DISTINGUENT AUX DÉPARTEMENTAUX
PAR PETICLOU

Ô PONAISE !
ENCORE UN COUP
DES PESCAWNES !

D'APRÈS GEORGES MÉLIÈS



L'homme avait purgé sa peine.

UNSPLASH - DIMA PECHURIN

Il avait tué sa fille il y a 20 ans : il se tue devant le cimetière

FAITS DIVERS

Un homme âgé de 69 ans s'est donné la mort au début du mois de janvier devant un cimetière à Bergerac, rapporte Ici Périgord. En 2003, il avait été condamné pour l'assassinat de sa fille de 5 ans, ainsi que pour la tentative d'assassinat de son ex-compagne.

Retrouvé mort devant le cimetière où est enterré sa fille

Le 9 janvier, des policiers installés devant le cimetière pour un contrôle routier ont remarqué la présence inhabituelle d'un fourgon sur le parking. Ils avaient déjà repéré la camionnette en question, cela faisait trois jours qu'elle était stationnée là. Procédant à quelques contrôles sur le véhicule, ils ont découvert que le fourgon avait été volé. Le coffre n'était pas verrouillé. En ouvrant la porte, ils ont trouvé le corps d'un homme ainsi qu'une lettre signée par un certain « Jean-Jacques B. »

Un lourd passé judiciaire

Le nom est connu, surtout dans la région. En 2003, à Bergerac, c'était cet homme qui avait écopé de 20 ans de prison pour l'assassinat de sa fille, et pour avoir tenté de tuer son ex-compagne. Ne supportant pas la séparation avec elle, cet apiculteur gardois avait pris la route jusque dans le Périgord et tué sa propre fille, âgée de 5 ans. Après avoir effectué sa peine, il était retourné vivre dans le Gard. On ignore pourquoi il a décidé de retourner à Bergerac pour se suicider devant le cimetière où est enterrée sa fille. L'autopsie a confirmé qu'aucun tiers n'est intervenu. Dans sa camionnette ont été retrouvés des liens, des gants, une cagoule et de fausses plaques d'immatriculation. Du matériel qui laisse penser que l'homme envisageait un cambriolage ou en avait commis un. Une enquête a été ouverte.

E. D. M.

FAITS DIVERS

NÎMES

Cagnotte ouverte pour aider le jeune Ismail

Ismail avait 19 ans lorsqu'une pelle mécanique l'a grièvement blessé sur un chantier à Beaucaire en décembre 2022. Depuis, le jeune nîmois vit un calvaire qu'il avait raconté à Midi Libre fin janvier.

Aujourd'hui, ses proches lancent un appel aux dons sur Leetchi et l'expliquent :

« Aujourd'hui, nous faisons appel à votre générosité pour aider Ismail Saber, un jeune Français qui a vu sa vie basculer après un terrible accident de travail. Suite à cet accident, il a dû être amputé d'une jambe, une épreuve difficile qui bouleverse son quotidien et celui de ses proches. »

« (...) Malgré son courage et sa détermination, les défis sont immenses : soins médicaux, rééducation, prothèse adaptée, aménagements pour retrouver une autonomie... Ces besoins représentent un coût important, bien au-delà de ce que les aides

peuvent couvrir. »

« C'est pourquoi nous lançons cette cagnotte Litchi : chaque don, même modeste, peut faire une réelle différence et l'aider à reconstruire sa vie. »

Pour participer ou tout simplement partager le lien, rendez-vous sur la page destinée à la cagnotte : leetchi https://www.leetchi.com/fr/contribution/pour-le-calvaire-dun-jeune-nimois-ampute-apres-un-accident-de-travail

ROQUEMAURE

Interpellé à 173 km/h au lieu de 90

La brigade motorisée de Bagnols-sur-Cèze a réalisé une jolie interpellation ce dimanche sur la RN 580 à hauteur de Roquemaure. Alors que la vitesse était ici limitée à 90 km/h, un véhicule a été enregistré roulant à 173 km/h. Pratiquement deux fois la vitesse autorisée ! Interpellé, le conducteur, vivant dans le sud bagnolais, a vu son permis retiré et sa voiture amenée à la fourrière.

Les experts judiciaires en colère déplorent des retards de paiement

JUSTICE

Experts psychiatres, interprètes, médecins, ne cachent pas leur colère et veulent jeter l'éponge face à des retards de paiement de l'administration.

Hocine Rouagdia
hrouagdia@midilibre.com

Vent de colère du côté des experts judiciaires dans la région de Nîmes. Ils déplorent globalement des retards de paiement du ministère de la Justice. « Je vais arrêter, on nous dit qu'on sera payé en mars. Ce n'est pas tenable », fulmine un expert qui indique ne pas comprendre pourquoi les retards de paiement sont aussi importants. « Moi, cela représente plusieurs dizaines de milliers d'euros, j'ai des frais, des charges, ce n'est plus supportable ». Selon nos informations, des interprètes, des garagistes, des médecins et notamment des psychiatres seraient concernés par ces impayés. « Dans le même temps, nous continuons à rendre nos rapports parce que derrière, il y a des procédures qui attendent et des magistrats qui nous demandent les



De nombreux experts judiciaires attendent le paiement de leur travail.

ARCHIVES HOCINE ROUAGDIA

rapports. Dans certains dossiers, les expertises sont déterminantes et nous ne voulons pas retarder les affaires. Mais cela devient franchement insupportable », s'irrite un expert qui a dû faire un crédit en attendant de recevoir les sommes que le ministère lui doit.

Pénurie de psychiatres

Cette situation s'inscrit dans un autre registre, c'est la pénurie d'experts psychiatres qui

sont à la fois sollicités par l'aspect médical de leur profession (en proie à un manque de praticiens) mais aussi à des demandes d'expertises judiciaires pour déterminer notamment si un suspect est responsable pénalement. « Je vais refuser de prendre de nouvelles expertises, ça devient trop lourd et pourtant avec le système chorus, tout est hyper contrôlé, devis, factures... On n'a pas de nouvelles, on ne sait

même pas qui ordonne le paiement et quand il interviendra », regrette un psychiatre. Un autre praticien confesse qu'à terme « je n'accepterai plus les missions d'expertise ».

Apparemment, les retards de paiement affectent aussi d'autres prestataires de la justice comme les interprètes qui dans certains dossiers sont des éléments essentiels aux enquêtes ou lors des procès. L'un d'eux indiquait se sentir isolé et mal traité par l'institution. « Le système informatique et le traitement qui est réalisé des dossiers sont parfois très complexes. Dans certaines situations, parfois, les paiements sont refusés pour des problèmes de compétence du tribunal alors que c'est le bon tribunal qui est indiqué. Parfois, on nous dit qu'il y a forclusion de la somme à payer, en gros, cela veut dire que c'est trop tard alors que les délais sont corrects. C'est épuisant, tout est fait pour nous décourager. On pensait qu'il y aurait une réunion pour nous expliquer surtout nous dire quand on allait être payés. Personne ne nous dit rien. Il y a une forme de mépris... »

« C'est une problématique nationale qui n'est pas spécifique au Gard », nuance un autre expert qui a contacté un de ses collègues d'Aix-en-Provence où une pétition a été lancée.

« Ce qu'on propose est la solution la plus adaptée et la plus responsable »

VIDOURLE

Du 19 février au 16 avril, l'EPTB Vidourle lance une grande concertation.

Propos recueillis par Jean-Pierre Souche

Pourquoi un 3^e Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), de près de 72 M € dont 53 M € de travaux, est-il nécessaire ?

Les deux premiers programmes d'actions ont permis de faire face à l'urgence et de commencer à améliorer le système de protection qui a révélé son insuffisance lors des inondations de 2002 (lire ci-après). Il fallait continuer. On travaille dessus depuis 10 ans notamment sur les digues de second rang à Marsillargues et Lunel, en rive droite.

Quels sont les principaux axes de ce 3^e programme d'actions ?

En termes de financement, il y a d'abord les travaux d'aménagement pour protéger Marsillargues et Lunel en particulier, mais aussi, rive gauche, Saint-Laurent, Aimargues et Gallargues. Mais ce Papi, c'est aussi un immense programme de prévention auprès des publics scolaires. L'EPTB Vidourle a été précurseur mais là, on le renforce en



Pierre Martinez, maire de Sommières et président de l'EPTB Vidourle. JPOS

élargissant la prévention aux lycéens. On lance aussi la réduction de la vulnérabilité du bâti avec le dispositif Alabri et on accompagne les communes pour mettre en place leur plan communal de sauvegarde ou pour la gestion des ouvrages hydrauliques. On agit aussi sur le fleuve, ses bras morts, ses zones humides, très importantes contre les

inondations. On le bichonne car les enjeux environnementaux sont énormes. Ce programme est un tout, on n'est pas seulement sur les digues car ces systèmes ont leurs limites.

Vous lancez à Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze, une large concertation, comment va-t-

elle se dérouler ?

On démarre par une réunion publique à Marsillargues le 19 février (lire ci-après) et on clôture à Lunel le 16 avril à la salle des Trophées. Entre-temps, on organise des réunions thématiques sur les enjeux de sécurité des populations à Lunel, les enjeux agricoles à Marsillargues et environnements à Saint-Laurent-d'Aigouze. En plus, il y aura des permanences dans les mairies des trois communes, des consultations individuelles possibles, une page spéciale sur le site de l'EPTB Vidourle et une adresse mail dédiée. Par ailleurs, on a travaillé avec deux garants pour élaborer la consultation.

Que deviendront les remarques qui remonteront de cette concertation ?

À l'issue de la concertation, les garants vont rendre un rapport qui sera rendu public, on devra y répondre et les services de l'État instruiront ensuite notre demande d'autorisation au regard de ce rapport et des réponses.

Après la concertation, quel est votre calendrier ?

On aimerait déposer le dossier d'autorisation à l'été, en 2026 on espère la partie enquête publique qui validera le projet complet, et ensuite, il y a une phase d'acquisition foncière qui peut ralentir le démarrage des travaux. Si les choses vont au mieux, on pense lancer les travaux en 2028 en étant vraiment optimiste.